

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011
Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial : BREAK-THRU S 240

Application identifiée : Additifs pour l'agriculture
importante de la substance
ou du mélange

Indications sur le : Evonik Industries AG
fournisseur de la fiche de
données de sécurité Consumer Specialties
Goldschmidtstr. 100
45127 Essen
Téléphone: +4920117301
Téléfax: +492011733000

Division des : Product Safety Consumer Specialties
renseignements Téléphone: (+49) (0) 201/ 173 2770
Téléfax: (+49) (0) 201/ 173 1994

Adresse e-mail : productsafety-cs@evonik.com

N° téléphonique d'urgence : Téléphone: (+49) (0) 201/ 173 01
Téléfax: (+49) (0) 201/ 173 1854

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le décret 1272/2008/CE (GHS)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Inhalation, H332
Irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411
Toxicité aiguë, Catégorie 4, Peau, H312

Classification selon les directives 1999/45/CE et 67/548/CEE

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour les yeux.
Toxique pour les organismes aquatiques. Peut à long terme avoir des effets néfastes sur le milieu aquatique.

Marquage selon le décret 1272/2008/CE (GHS)


FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011
Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

- Symbole(s) : 
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H312: Nocif par contact cutané.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence : P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280a: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- Composant(s) : 2,3-Epoxypropane polymerise avec l'ether mono(3-
presentant(s) un risque [1,3,3,3-tetramethyl-1-
[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propylique) d'oxirane

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique : Polyether-modified polysiloxane

Substances dangereuses selon le décret 1272/2008/CE (GHS)

Nom Chimique	No.-CAS./-EC/-Reg.	Concentration [%]	Dénomination du produit selon SGH
2,3-Epoxypropane polymerise avec l'ether mono(3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propylique) d'oxirane	134180-76-0	>= 75 - <= 100	Acute Tox., 4, Peau, H312 Acute Tox., 4, Inhalation, H332 Aquatic Chronic, 2, H411 Eye Dam. / Eye Irrit., 2, H319

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Substances dangereuses selon les directives 1999/45/CE et 67/548/CEE

Nom Chimique	No.-CAS./-EC/-Reg.	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
2,3-Epoxypropane polymerise avec l'ether mono(3-[1,3,3,3-tetramethyl- 1- [(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propylique) d'oxirane	134180-76-0	Xn-N	20/21-36-51/53	>= 75

Vous trouverez la teneur intégrale des phrases R et les consignes sur les dangers au point 16.
Si disponibles, vous trouverez des indications sur les valeurs limites d'exposition au point 8.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

- Indications générales : Oter les vêtements souillés.
- Après inhalation : Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
- Après contact cutané : En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Après ingestion : Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Symptômes aigus et retardés les plus importants et leurs effets

- Symptômes : Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : non applicable
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
- monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium
- Conseils aux pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Informations supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Mesures de précaution personnelles, équipement de protection et mesures en cas d'urgence : Utiliser les équipements de protection individuels.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
Le produit récupéré doit être éliminé selon la réglementation en vigueur.
- Référence à d'autres sections : Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions lors de la manipulation : Veiller à ce qu'il n'y ait aucun dégagement de vapeurs/aérosols durant l'utilisation.
Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation.
- Mesures générales de protection : Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les aérosols.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Mesures d'hygiène : Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Informations supplémentaires : Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Categorie de stockage : 10

Classe d'entreposage (Espagne) : MIE APQ-7 (selon "REAL DECRETO 379/2001")

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres recommandations.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail (Allemagne).

Valeurs DNEL/DMEL : Il n'existe pas de valeurs DNEL/DMEL.

PNEC-valeurs : Il n'existe pas de valeurs PNEC.

Équipement de protection personnel/Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols :
en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A/P2

Protection des mains : A titre d'exemple, sont appropriés les gants de protection de la Sté Kächele-Cama Latex GmbH, Am Kreuzacker 9, D-36124 Eichenzell, e-mail vertrieb@kcl.de, portant la spécification suivante (contrôle cfmt à norme EN374).
Les présentes recommandations ne s'appliquent qu'au produit que nous avons fourni, tel que mentionné dans la fiche de sécurité, et ne valent que pour l'utilisation que nous avons indiquée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Gants en nitrile (NBR)
Temps minimum de rupture des gants:
480 min
Epaisseur des gants: 0,11 mm

Gants en latex naturel
Temps minimum de rupture des gants:
480 min
Epaisseur des gants: 0,5 mm

- gants en néoprène
Temps minimum de rupture des gants:
480 min
Epaisseur des gants: 0,65 mm

Gants en butyl (IIR)
Temps minimum de rupture des gants:
480 min
Epaisseur des gants: 0,7 mm

Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales; en cas de risque important, porter également un appareil de protection du visage.

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection
Mesures préventives recommandées pour la protection de la peau.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

température de fusion : non déterminé

température d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : 102 °C
Méthode: DIN 51758

Vitesse d'évaporation : non déterminé

Température d'inflammation : non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Décomposition thermique	:	non déterminé
Limite inférieure d'explosibilité	:	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité	:	env. 1,01 g/cm ³ à 25 °C
Densité gazeuse relative	:	non déterminé
Solubilité dans l'eau	:	soluble
pH	:	6 - 8 à 40 g/l eau à 25 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	non déterminé
Viscosité dynamique	:	40 - 90 mPa.s à 25 °C Méthode: DIN 53019
Propriétés explosives	:	non déterminé
Combustibles propriétés	:	non déterminé
Corrosion du métal	:	non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	:	voir section "Possibilité de réactions dangereuses"
Stabilité chimique	:	Le produit est stable sous des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	:	Pas connu
Matières incompatibles	:	Pas connu

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011
Date d'impr. : 26.10.2011**BREAK-THRU S 240**

Produits de décomposition dangereux : Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë : DL 50
Espèces: rat
Dose: 3.200 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 aero.
Espèces: rat
Dose: 1,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE 403
Source: Untersuchungsbericht/Evonik Goldschmidt GmbH
- Estimation du point de toxicité aigu
Dose: 14,67 mg/l
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité dermale aiguë : DL 50
Espèces: lapin
Dose: 1.550 mg/kg
- DL 50
Espèces: rat
Dose: > 2.000 mg/kg
- Irritation de la peau : Faiblement irritant - marquage non obligatoire.
- Irritation des yeux : Espèces: Lapin
fortement irritant
- Sensibilisation : Espèces: Cochon d'Inde
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
non sensibilisant
- Risque de toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
- Toxicité à dose répétée : Pas de données disponibles
- Appréciation STOT - Exposition unique : Pas de données disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Appréciation STOT - Expositions répétées : Pas de données disponibles

Evaluation caractère CMR

Cancérogénicité : Pas de données disponibles

Mutagénicité : Pas de données disponibles

Tératogénicité : Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction : Pas de données disponibles

Remarques : Dangereux pour la santé par inhalation et contact avec la peau.
Irritant pour les yeux.
Les données toxicologiques se rapportent au produit non dilué (100 %)
Compte tenu de la composition du produit il n'est pas exclu :
risque de graves lésions oculaires
Irritant pour la peau

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**Toxicité pour les poissons : CL50
Espèces: truite arc-en-ciel
Dose: 2,1 mg/lToxicité sur les daphnies : CE50
Espèces: Daphnia magna
Dose: 1,1 mg/lToxicité pour les algues : CE50
Espèces: Scenedesmus subspicatus
Dose: 28,2 mg/l
Rapporté à la biomasseCE50
Espèces: Scenedesmus subspicatus
Dose: 152,2 mg/l
Taux de croissance**Autres données écologiques**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Remarques : Le produit est répertorié comme polluant pour l'eau (loi allemande).
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Les indications écotoxicologiques se rapportent au produit non dilué (à 100 %).
Utilisé à la concentration d'utilisation requise et conformément aux instructions, le produit ne perturbe pas de façon notable l'équilibre écologique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée

Emballages contaminés : Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par route**

ADR:
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Tableau de danger : Code danger: 90
Numéro de matière: 3082

Désignation de la marchandise : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Origine du risque : Polyethersiloxane
Etiquetage : 9 miscellaneous substances and articles
Autres informations : Dangereux pour l'environnement

RID:
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Tableau de danger : Code danger: 90
Numéro de matière: 3082

Désignation de la marchandise : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Origine du risque : Polyethersiloxane
Etiquetage : 9 miscellaneous substances and articles
Autres informations : Dangereux pour l'environnement

Navigation intérieure

ADNR:
Classe : 9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Numéro : M6
 Désignation de la marchandise : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 Origine du risque : Polyethersiloxane
 Etiquetage : 9 miscellaneous dangerous goods
 Autres informations : Dangereux pour l'environnement

Transport maritime

IMDG:
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III No ONU: 3082
 No EMS : F-A S-F
 Désignation d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 Origine du risque : Polyethersiloxane
 Etiquetage : 9 miscellaneous dangerous goods
 Polluant marin
 Autres informations : Stowage category A

Transport aérien

ICAO/IATA:
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III No ONU: 3082
 Désignation d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 Origine du risque : Polyethersiloxane
 Etiquetage : 9 Miscellaneous dangerous goods
 Autres informations : Dangereux pour l'environnement

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation nationale

Les prescriptions nationales et locales sont à observer.

L'Allemagne

TA Luft (Allemagne) : Classe: Paragraphe 5.2.5 (aucune classe)

StörfallV (RFA) : 9b

WGK : 2 (Classement selon VwVwS (RFA))
 (Allemagne; Classification des dangers pour l'eau)

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : ---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

Règlementations particulières : ZH 1/118 "Umgang mit gesundheitsgefährlichen Stoffen (für den Beschäftigten) (M 050)".
ZH 1/229 "Merkblatt : Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe (M 004)".

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

aucun

Phrases R et phrases H des composants du chapitre 3 – Teneur intégrale

20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36 : Irritant pour les yeux.
51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H312 : Nocif par contact cutané.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Glossaire

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses sur le Rhin
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSchV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
GLP	Bonne pratique de laboratoire
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEI	Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
TA	Instruction technique
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
EC50	concentration moyenne effective
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive 1907/2006

Version: 1.1

Mise à jour : 19.08.2011

Date d'impr. : 26.10.2011

BREAK-THRU S 240

OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
ISO	Organisation internationale de normalisation
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications sont marquées devant le chapitre!